

Imprimé 2065 du 12/05/2025

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes				
Déclaration néante				
Si PME innovantes				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)				
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE		5 ALL DU SAUT DU LOUP		
adresse du siège social		93800 EPINAY SUR SEINE FRANCE		
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				
Adresse de messagerie				
RÉGIME FISCAL DES GROUPE				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère				
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
Activités exercées		TRANSPORT DE MARCHANDISES -3.5T		
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :		
ECF		Désignation du prestataire		
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément		
Visa : CGA		Viseur conventionné		

Imprimé 2065 du 12/05/2025

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal					
Bénéfice imposable à 15 %					16 632
Déficit					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values					
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%					
Plus-values à long terme au taux de 19%					
Autres Plus-values imposables au taux de 19%					
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%					
Plus-values exonérées art. 238 quindecies					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %					

Imprimé 2033A du 12/05/2025

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ						
						Formulaire néant
ACTIF		Exercice clos en N				
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	19 742	030	5 488	14 254
Immobilisations financières (1)		040		042		
Total I (5)		044	19 742	048	5 488	14 254
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	19 747	070		19 747
	Autres (3)	072	25 251	074		25 251
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	20 786	086		20 786
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096	65 784	098		65 784
Total général (I + II)		110	85 526	112	5 488	80 038
PASSIF						Exercice N NET
Capitaux propres						
Capital social ou individuel					120	5 500
Écarts de réévaluation					124	
Réserve légale					126	
Réserves réglementées					130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants					131)	132
Report à nouveau					134	16 868
Résultat de l'exercice					136	14 137
Subventions d'investissement					137	
Provisions réglementées					140	
Total I					142	36 505
Provisions pour risques et charges					Total II	154
Dettes (4)						
Emprunts et dettes assimilées					156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
Fournisseurs et comptes rattachés					166	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)					169	172
Comptes courants d'associés					173	
Autres dettes					175	43 534
Produits constatés d'avance					174	
Total III					176	43 534
Total général (I + II + III)					180	80 039

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 12/05/2025

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE										
								Formulaire néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N		
Produits d'exploitation										
Ventes de marchandises					209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214			
	services				217		218	168 977		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222			
Production immobilisée							224			
Subventions d'exploitation reçues							226			
Autres produits							230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232		168 977	
Charges d'exploitation										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234			
Variation de stock (marchandises)							236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238		352	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)							240			
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier			242		107 997	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle			243	)	244			
Rémunérations du personnel							250		30 469	
Charges sociales							252		9 147	
Dotations aux amortissements							254		3 240	
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI							255			
Dotations aux provisions							256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)							264		151 205	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		17 772	
Produits et charges divers										
Produits financiers							(III)	280		
Produits exceptionnels							(IV)	290		
Charges financières							(V)	294		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		)	(VI)	300	1 141
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348					
Impôts sur les bénéfices							(VII)	306	2 495	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310		14 136	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	14 136	314	
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324	2 495		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986			342		
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138					
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991					
Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)				181					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements et souscriptions outre-mer				344					
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346			350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	16 631	354		
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	16 631	372		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 12/05/2025

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES											
Formulaire néant											
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	11 242	462	8 500	464		466	19 742		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
	TOTAL	490	11 242	492	8 500	494		496	19 742		
II	AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
	Fonds commercial			495		497		498		499	
	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			500		502		504		506	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
	Matériel de transport			550	2 248	552	3 240	554		556	5 488
	Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566	
	TOTAL			570	2 248	572	3 240	574		576	5 488

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 12/05/2025

2033D										
RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES										
										Formulaire néant
I	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					Dotations		Reprises		
Fonds commercial						681		683		
Autres immobilisations incorporelles						700		705		
Terrains						710		715		
Constructions						720		725		
Installations techniques, matériel et outillage						730		735		
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745		
Matériel de transport						750		755		
Autres immobilisations corporelles						760		765		
TOTAL						770		775		
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)									780	
II	DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	
Déficits imputés									983	
Déficits reportables									984	
Déficits de l'exercice									860	
TOTAL des déficits restant à reporter									870	
III	DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381	

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	32 967
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	20 093
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033E du 12/05/2025

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE				
				Formulaire néant
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	168 977	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105		
Total 1		106	168 977	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
Total 2		144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats		121	352	
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	107 997	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150		
Total 3		152	108 349	
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée		Total 1 + Total 2 - Total 3		137 60 628
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	60 628	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	168 977	
Effectifs au sens de la CVAE		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026		
Période de référence		du	01/01/2024	au 31/01/2024
Date de cessation		186		

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	5
dont apprentis	657	0
dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 12/05/2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL										2033F	
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)											
										Formulaire néant	X
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise			901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes			902			
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise			903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes			904			
Total des lignes 901 + 903			905		Total des lignes 902 + 904			906			
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :											
Forme juridique			Dénomination								
Numéro SIREN			Nombre de parts			% de détention					
Adresse (N°, type et libellé voie)											
Code Postal			Commune			Pays					
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :											
Titre :	Nom de famille					Prénom(s)					
Nom d'usage					Nb de parts ou actions		% de détention				
Naissance											
Date			N° Département			Commune			Pays		
Adresse (N°, type et libellé voie)											
Code Postal			Commune					Pays			

A H TRANSPORT
5 Allée du Saut du Loup
93800 EPINAY SUR SEINE
RCS BOBIGNY 850.348.020

PROCES-VERBAL
De l'assemblée générale ordinaire annuelle
Du 17/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Septembre à 14.00 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège de la Société sur convocation du gérant en date du 03/09/2025.

L'assemblée est présidée par **Monsieur ABDOU Djamal** en qualité de Président :

Le Président constate que tous les associés sont présents,

À savoir :

- | | |
|--|--|
| - Monsieur ABDOU Djamal | (propriétaire de 50 actions sociales) |
| - Monsieur ANYA ATANGANA Hubert | (propriétaire de 50 actions sociales). |

Total des parts présentes ou représentées : 100 actions sociales soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président

- les A.R. des lettres de convocation ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- le rapport spécial du gérant relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- quitus à la gérance ;
- approbation des charges non déductibles ;
- affectation des résultats de l'exercice ;
- conventions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- questions diverses ;

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2024, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés, ils font apparaître un bénéfice de 14 137.00 € pour un Chiffre d'affaires de 168 977.00 €.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

L'intégralité du bénéfice sera affectée au report à nouveau débiteur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de maintenir **Monsieur ABDOU Djamal** dans ses fonctions de gérant, ce pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

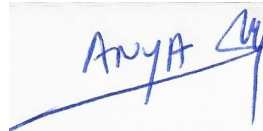
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12.00 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur ABDOU Djamal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ABDOU Djamal', written over a light blue background.

Monsieur ANYA ATANGANA Hubert

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'ANYA ATANGANA', written over a light blue background.

RAPPORT DE GESTION

Etabli par la gérance et présenté
A l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
En date du 17/09/2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un Chiffre d'affaires de 168 977.00 € et un Résultat bénéficiaire Net de 14 137.00 €.

PRESENTATION DES COMPTES

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes de cet exercice qui vous sont présentes ont été établis selon les formes et les méthodes comptables conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2024, ils se caractérisent principalement par les données suivantes :

- Total du Bilan :	80 038.00 €
- Chiffres d'affaires :	168 977.00 €
- Résultat net positif :	14 137.00 €

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024	
Le total des produits d'exploitation s'est élève à	168 977.00 €

Les charges d'exploitation de l'exercice	
Ont atteint au total	151 205.00 €

Le résultat d'exploitation ressort	
Pour l'exercice un résultat positif de	17 772.00 €

Quant au résultat courant avant impôt,	
Il s'établit à un résultat positif de	16 631.00 €

L'exercice clos le 31 décembre 2024	
Se traduit par un bénéfice après impôt de	14 136.00 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis Code General des Impôts, nous vous informons qu'il n'a pas été distribué de dividende au de cet exercice.

LA GERANCE

